

Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré
Monsieur Loïc BAHUET, Président
8, route de la Patache
17880 LES PORTES-EN-RÉ

N/REF. : 2022-AP/CM- 0269

OBJET : votre demande en date du 28 avril 2022

Affaire suivie par Claire MARTIAK

dgs@lesportesenre.fr / 05.46.29.11.51

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courriel du 28 avril dernier, par lequel vous me demandez des précisions sur les éléments financiers qui m'ont amené à proposer l'augmentation des taux de taxes foncières au titre de l'année 2022.

Vous le savez, la commune des Portes-en-Ré souffre d'un retard important en matière d'infrastructures de voirie, d'équipements structurants ou encore de projets innovants d'accès aux technologies. Notre statut de station touristique nous oblige à proposer un cadre de vie à la hauteur des attentes de nos concitoyens, qu'ils soient résidents permanents ou secondaires, mais également des estivants.

Nous souhaitons, avec l'équipe municipale, maintenir un niveau élevé d'investissements pour rattraper le retard pris ces dernières années. Le projet de mandature a permis d'établir un plan pluriannuel d'investissements, nous permettant de définir une stratégie financière claire à l'horizon 2026, privilégiant les axes suivants: stabilisation des dépenses de fonctionnement (renégociation systématique des contrats, économies d'énergies, maîtrise de la masse salariale), hausse des recettes de fonctionnement (modulation des tarifs municipaux, revalorisation des loyers et redevances), hausse des recettes d'investissement (sollicitation de subventions auprès de l'intercommunalité, du département, de l'Etat...).

Malgré ces efforts, nous avons constaté lors de la construction du budget primitif 2022, que notre autofinancement était insuffisant pour couvrir les investissements projetés (réhabilitation de la mairie, études pour la réhabilitation de la salle des Marais de la Prée, acquisition de terrains, travaux de voirie...). C'est pour cette raison que le choix s'est porté sur une revalorisation des taux d'imposition de taxe foncière qui n'avaient pas évolué depuis 2011. Cette légère hausse de 2 points dégagera, d'après nos calculs, une recette supplémentaire de 100 000 €, permettant d'équilibrer notre budget. Soyez assuré que cette décision importante est le fruit d'une réflexion construite et s'inscrit dans une logique de gestion saine de notre commune.

J'espère avoir répondu à votre attente et reste à votre disposition pour échanger ensemble sur les finances publiques communales.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sincères salutations.



Le Maire,
Alain POCHON